

**N° 2023-105****AFFAIRES GENERALES – Construction de la Maison de Santé
Pluridisciplinaire (MSP) – Adoption de la feuille de route**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le lundi 18 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Carl LEQUERTIER, Éric DODET, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Charline MARTINEAU

En exercice : 21

Présents : 17

Votants : 21

Excusés :

Christiane BRESSION, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD

Pouvoirs :

Christiane BRESSIONà Isabelle BRIARD

Jean-Luc FOURNIERà Dominique RENAULT

Sébastien GALERONà Eric DODET

Joël GIRARDà Valérie LABOUACHRA

Secrétaire auxiliaire : Zakya TAIBI

Monsieur le Maire expose la feuille de route relative à la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Saint-Ay.

Cette feuille de route énonce les 12 points suivants :

1. Vérifier qu'il n'y a pas lieu à un nouveau marché et qu'un avenant avec le groupement MNA suffit.

Arguments favorables :

- a. Le concours a été lancé sur la base de 2 phases (ou 2 tranches). Il s'agit donc maintenant de moduler ces 2 phases.
- b. Le projet n'est pas modifié/changé. Il est seulement adapté en 2 phases.
- c. Retour à l'enveloppe construction initiale (1 700 000 € HT hors honoraires).

2. Elaborer en concertation avec MNA le CCAP. Etape fondamentale.

Ne rien engager si le CCAP n'est pas approuvé et signé par les 2 parties.

3. Elaborer un nouveau cahier des charges définissant :

- a) Les 2 phases.
- b) L'objectif coût de construction validé par MNA pour la Tranche 1.
- c) Intégrer les économies.
Pour ce faire l'architecte devra proposer des économies sans remettre en cause le projet architectural.
- d) MNA devra impérativement rencontrer les professionnels de santé et concerter avec eux.
La Municipalité sera observatrice et arbitre final.
- e) La géothermie.

4. Définir le loyer et ses assiettes selon la méthode préconisée par la Fédération des MSA. Loyer au m² et à géométrie variable en fonction des surfaces et des besoins des professionnels.

5. Proportionner la tranche (ou phase) 1 au nombre de professionnels de santé signataires + 1 de façon à ne pas perdre de subventions qui seront accordées en phase 2.

6. Parallèlement déposer 2 dossiers financiers :

- Banque des Territoires
- AFL (Agence France Local)
- Durée : 25 ans.
- Montant : 1,4 M€
 - Prévoir 2 débloquages :
 - 700 000 € en 2024 ;
 - 700 000 € en 2025.

Essayer de reprendre tout ou partie des 400 000 € déjà financés dans le budget principal.

7. Confirmer les dossiers de subventions :

- **Etat** : CPER, DETR
- **Région et Pays** (déjà inscrite dans le nouveau contrat de Pays) ;
- Il semblerait que le **Département** finance désormais les « Maisons de soins » ;
- **Europe via le FEDER** ;
- **ADEME / Pays / ... pour la géothermie** ;
- **Solliciter les subventions en bonus pour les matériaux biosourcés** ;
- **Fonds de concours CCTVL.**

8. Continuer la prospective/communication pour accueillir de nouveaux professionnels de santé :

- **Affiches** ;
- **Articles** ;
- **Vidéo.**

9. Avancer avec les Kinés sur le PAJ.

10. Reprendre le travail avec le bureau d'études VRD et coordonner avec MNA.

11. Etablir un planning prévisionnel de la première tranche qui pourrait se définir comme suit :

- 1^{er} trimestre 2024 : Mise au point du projet par tranche comportant notamment la négociation avec le groupement MNA et concertation avec les professionnels de santé.
- 31 mars 2024 : Dépôt de Permis de construire modificatif.
- 30 mai 2024 : Obtention du Permis de Construire.
- Avril/Mai 2024 : Consultation des Entreprises.
- 1^{er} juillet 2024 : Début des travaux.
- Septembre 2025 : Livraison de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

12. Délibération(s) en Conseil Municipal.

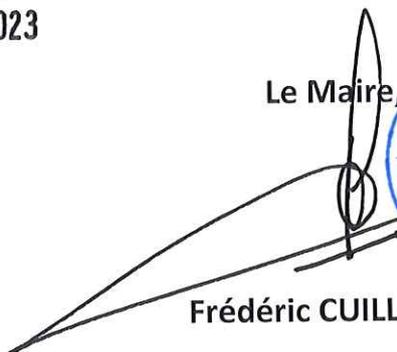
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

D'ADOPTER la présente feuille de route relative à la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **21 DEC. 2023**

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **21 DEC. 2023**
Et de l'affichage le **21 DEC. 2023**

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 045-214502692-20231218-D_2023_105-DE



1.500 230

1.500 110 1.5

1.500 110 1.5